



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTOS  
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

Conseil Municipal du  
**16 décembre 2024**

Convocation du  
**10 décembre 2024**

Nombre de conseillers

**En exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 12**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée dix décembre 2024 et transmise par voie électronique dix décembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS** : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, BONNE Christian, AMONDARAIN Ana, CARNEIRO Dominique, CLAVERIE Élise, GLANDIER Suzy, GUICHARROUSSE Liliane, LOPES Claire, et TRAISSAC Malika

**ABSENTS** :

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR/PROCURATION** :  
MENVIELLE François a donné procuration à CLAVERIE Élise.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

1. Eclairage Public
2. Questions diverses.

**1.ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le projet de rénovation de l'éclairage public, la première phase a été actée par la délibération prise avec le « Territoire d'Energie 64 », pour la mise en place d'horloges connectées.

Département des Pyrénées-Atlantiques – Mairie  
Séance du 16 décembre 2023  
Extrait du Registre des délibérations du Conseil

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : D64-216402206-20231216-D2023\_16\_12\_01-DE

**DÉLIBÉRATION N° 2023-16-12-01**

Conseil Municipal du  
**16 décembre 2023**

Convocation du  
**12 décembre 2023**

Nombre de conseillers

**En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 13**

L'an deux mille vingt-trois, les seize décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Estos, sur la convocation de Monsieur SANSAMAT Philippe, Maire d'Estos, affichée le 12 décembre 2023 et transmise par voie électronique le 12 décembre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS** : SANSAMAT Philippe, LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, GIL Henri, ETCHEGOIN Jean-Paul, AMONDARAIN Ana, BONNE Christian, GLANDIER Suzy, GUICHARROUSSE Liliane, LOPES Claire, et MENVIELLE François.

**ABSENTS** : TRAISSAC Malika

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR/PROCURATION** : LARTIGUE André donne procuration à GIL Henri, CLAVERIE Élise donne procuration à LOPES Claire et CARNEIRO Dominique donne procuration à BONNE Christian.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse

**OBJET** : Programme "FACE plan de relance EP – Horloges astronomiques communicantes 2022"  
**APPROBATION** du projet et du financement de la part communale – Affaire n°23REP065

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Mise en place de coupures nocturnes avec horloges connectées.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE plan de relance EP - Horloges astronomiques communicantes 2022", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

**DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	24 815.77 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 481.58 €
Frais de gestion du TE64	1 033.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 331.34 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation FACE	18 198.23 €
F.C.T.V.A (à récupérer par TE64)	4 477.86 €
Participation de la Commune aux travaux à financer sur "emprunt par TE64"	4 621.26 €
Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 033.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 331.34 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
que ci-dessus.

Le Maire,  
Philippe SANSAMAT.



La secrétaire de séance  
Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Thérèse Lasmarrigues-Marquis.

Les armoires électriques sont maintenant équipées d'horloges pouvant être contrôlées à distance. Il ne reste plus qu'à réaliser le branchement de la nouvelle armoire, chemin de Prats.

Après avoir fait un point sur l'avancement de la phase 1, Monsieur le Maire expose les différentes options pour la phase 2 :

## Travaux envisagés pour la phase 2 : rénovation et mise en conformité du parc d'éclairage public :

Changement des ampoules sodium par des ampoules LED (couleur bleu et blanc sur plan).	108 points
Installation de luminaires LED dans les "lanternes de style", autour de la mairie (couleur violet).	5 points
Installation de luminaires LED avec Bluetooth et mise en conformité des lampadaires sur certaines rues (couleur rouge sur plan).	22 points
Installation de modules Bluetooth et mise en conformité des luminaires existant sur la RD9.	35 points
<b>Total lampadaires concernés</b>	<b>169 points</b>
Lampadaires chemin des Moulins (déjà équipé de luminaires LED)	11 points
<b>Total lampadaires sur la commune</b>	<b>181 points</b>

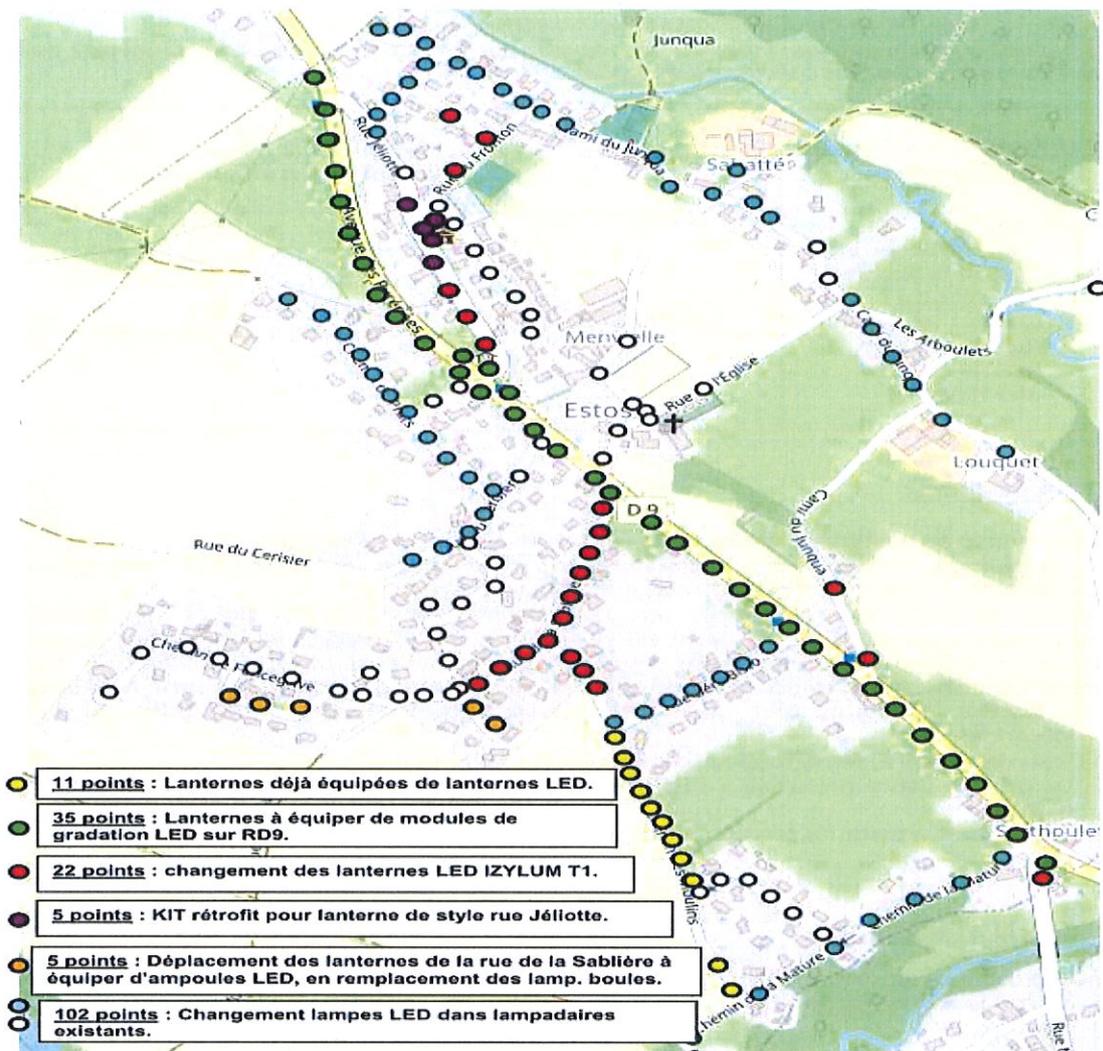
### Objectifs :

- Equiper 100% des lampadaires soit d'ampoules LED soit de luminaires LED.
- Tous les points restant allumés toute la nuit seront équipés de luminaires LED. Cela concerne **62 points** avec abaissement de l'intensité lumineuse de 23h à 6h.
  - L'ensemble de la RD9 (35 points).
  - une partie de la rue de la Sablière (10 points).
  - une partie du chemin des Moulins (3 points).
  - une partie du cami du Junqua (2 points).
  - la partie de la rue Navarrot sur Estos (1 point).
  - une partie de la rue Jéliotte (8 points).
  - la rue du Fronton (2 points).
  - la rue de l'Arché (1 points).
- Les autres points, seront équipés d'ampoule LED (**108 points**) avec extinction de 23h à 6h.
- Remplacement des 5 lampadaires "type boule" impasse Pierre Pyrénées et rue des Berges du Gave.

Les points repérés en jaunes sont déjà équipés de luminaires LED.

Coût du remplacement des 108 ampoules sodium (couleur bleu et blanc sur plan) par des ampoules LED. Coût du remplacement des 5 lanternes (couleur violet) autour de la mairie par des Kit rétrofits	10 501.50€ HT
Coût du remplacement des 22 points (couleur rouge sur plan) par des luminaires LED.	8 791€ HT
Coût total de l'opération de remplacement HT.	19 292.5€ HT
Coût total de l'opération de remplacement TTC.	<b>23 151€ TTC</b>





## Demande de Certificats d'Economie d'Énergie.

La mairie charge TE64 de récupérer les CEE, en son nom, pour les 22 points (couleur rouge) équipés de luminaires LED.



### ACCORD DE REGROUPEMENT CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

#### Entre

La commune d'ESTOS dont le N° SIREN est 216 402 206, représentée par Philippe SANSAMAT, en sa qualité de Maire dénommée ci-après par « le membre ».

#### D'une part,

#### Et

Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE 64), ayant son siège social sis 4 rue Jean Zay, dont le N° SIREN est 256 402 041, représenté par Monsieur Barthélémy BIDEGARAY, Président de TE64, dénommé ci-après par « le regroupeur ».

#### D'autre part,

Les intervenants au présent accord pouvant être dénommés collectivement les « Partie(s) ».

Etant préalablement exposé que :

Considérant les modalités du décret n° 2015-1825 du 30 décembre 2015 relatif aux Certificats d'Économies d'Énergie, de l'arrêté du 04 septembre 2014 et en application de l'article L.221-7 du code de l'énergie, précisant qu'il faut joindre au dossier de demande de certificat lorsque l'action au titre de laquelle des Certificats d'Économies d'Énergie sont demandés pourrait également être invoquée par une ou plusieurs autres personnes à l'appui d'une autre demande, un accord fixant la répartition entre les parties des certificats susceptibles d'être délivrés ;

Considérant la réalisation par les Parties de(s) l'opération(s) définie(s) à l'article 1, et pour laquelle le TE 64 déposera un dossier de demande de certificats ;

Les parties ont convenu de répartir entre elles, les Certificats d'Économies d'Énergie demandés pour (les) l'opération(s) susvisée(s), dans les conditions ci-après :

## **Article 1 : Répartition des Certificats d'Economies d'Energie**

Les parties conviennent expressément de répartir les Certificats d'Economies d'Energie de la manière qui suit pour les opérations suivantes :

<b>NOM DU SITE bénéficiaire de l'opération</b>	<b>VILLE</b>	<b>REFERENCE DE LA FICHE d'opération standardisée</b>
Rues du bourg : <ul style="list-style-type: none"><li>- Cami de Junqua</li><li>- Rue de la Sablière</li><li>- Rue Jéliotte</li><li>- Chemin des Moulins</li><li>- Rue du Fronton</li><li>- Rue de l'Arche</li><li>- Rue Navarrot</li></ul>	64400 ESTOS	RES-EC-104 Rénovation d'éclairage extérieur

### **Clé de répartition :**

- Sera reversé au membre 75 % des CEE générés, le reste au regroupeur.
- Le regroupeur informera la collectivité sur l'obtention des CEE pour ces travaux d'amélioration énergétique et se chargera de la vente des CEE.
- Toutes les opérations conformes aux conditions d'éligibilité des fiches standardisées (contrôlées et non contrôlées) seront valorisées sur la base d'un prix de vente proratisé entre les volumes déposés et réellement retenus par pôle national des CEE. Ce prix de vente proratisé s'établit sur le périmètre du dossier du regroupeur dont les opérations ci-dessus sont parties prenantes tout en prenant en compte les coûts de contrôle sur lieux d'opérations.
- A l'issu de la vente, le regroupeur communiquera au membre :
  - Le prix de vente proratisé à l'issu de la transaction avec un fournisseur obligé ou un courtier.
  - Le montant à titrer au regroupeur sur la base de la clé de répartition ci-dessus.

### **Article 2 : Utilisation**

Une copie du présent Accord sera annexée au dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie déposé par le TE 64.

Fait à PAU, le 14 /10 /2024

Pour la Commune d'Estos  
Le Maire, Philippe SANSAMAT

Cachet et signature

Pour le TE 64  
Le Président, Barthélémy BIDEGARAY

Cachet et signature

## **DÉLIBÉRATION 16122024-01 : Rénovation de l'éclairage Public**

Dans le cadre de la 2° phase de modernisation de l'éclairage public, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal envisagent d'équiper les points lumineux fonctionnant actuellement avec des ampoules SODIUM par des LED, pour l'ensemble des points d'éclairage de la commune.

Cela permettra de réaliser de substantielles économies d'énergie pour le budget de la commune et contribuer à la protection de la planète.

Il a été donc convenu, le principe suivant :

- Tous les points situés sur les rues qui seront éteintes la nuit de 23h au lendemain 6 heures, les lampadaires seront équipés d'ampoules LED. Il s'agit de 108 points lumineux.

Tous les points situés sur les rues qui resteront allumées toute la nuit, les optiques avec ampoules SODIUM seront remplacés par des optiques LED équipés de modules permettant ainsi une diminution de l'intensité lumineuse de 23h au lendemain 6 heures. Il s'agit de 22 points lumineux + 5 rétrofits (lanternes autour de la mairie).

La commune souhaite également équiper chaque lampadaire munis de ces optiques LED de parafoudres et de systèmes de protection pour se mettre en conformité avec la législation actuelle.

- Concernant les 35 lampadaires situés le long de la RD9, déjà équipés d'optiques LED, la commune est dans l'attente d'un chiffrage par TE64 pour intégrer les protections nécessaires (parafoudres et systèmes de protection) ainsi que les modules permettant la diminution de l'intensité lumineuse de 23h au lendemain 6 heures.
- Considérant l'opportunité de bénéficier de certificat d'économie d'énergie CEE pour la réalisation des 22 points lumineux, il convient de solliciter TE64 pour en faire la demande avant le 31 Décembre, date limite d'obtention des aides, avant une diminution conséquente des CEE en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
A la demande du tiers des membres, le vote se déroule au scrutin ordinaire,**

**DÉCIDE** d'approuver ce projet de rénovation de l'éclairage public

**CHARGE** Monsieur le Maire :

- de transmettre le dossier, ces pièces annexes et à signer tout document, pour la mise en œuvre de ce projet.
- de solliciter TE64 pour l'obtention des CEE.

**PRÉCISE** que le financement de cette opération sera réalisé, sur fonds libres et sera inscrit au budget 2025.

## **2 - QUESTIONS DIVERSES.**

### **1 CR Assemblée de la Boule Estosienne**

M LARROUS, le Président de la Boule Estosienne a remercié la commune pour l'attribution de la subvention.

Toutefois, 2 demandes ont été formulées :

- Eclairage plus important lors des compétitions qui se terminent, à la nuit tombée.
- Agrandissement du terrain de pétanque, en prenant une largeur de 2 m sur le terrain de foot. L'association propose de participer aux travaux, si l'agrandissement est possible.

M Larrous annonce le départ du trésorier de l'association M Lahorre. S'en suit l'élection de la nouvelle équipe pour composer le bureau.

### **2 Réparation du fronton.**

La réparation du fronton est en cours. L'entreprise A2SI est en train de réaliser les travaux. Les réparations devraient être terminées, fin décembre.

### **3 Mise en place des illuminations.**

La pose des illuminations de Noël est prévue pour le 17 décembre. Les illuminations seront retirées le mardi 7 janvier. Cette année, la pose et dépose seront effectuées par l'entreprise BERNASQUE. Concernant la mairie, l'église et la halle, quelques conseillers et bénévoles assureront la pose et dépose, comme les années passées.

### **4 Edition bulletin Municipal.**

Le bulletin municipal sera distribué courant janvier. Le Maire demande à certains conseillers d'apporter leur contribution. Un article a été également demandé à chaque association.

## 2-5 Repas des aînés le samedi 25 janvier 2025

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour assurer le service. Certains conseillers proposent leur aide. En complément, 2 personnes seront recrutées auprès d'emploi service pour confectionner les assiettes. Le choix du menu est validé.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 16122024-01 à 16122024-01.

### Liste des membres présents :

- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| - SANSAMAT Philippe,            | - CLAVERIE Élise,       |
| - LASMARRIGUES-MARQUIS Thérèse, | - GLANDIER Suzy         |
| - GIL Henri,                    | - GUICHARROUSSE Liliane |
| - BONNE Christian               | - LOPES Claire,         |
| - AMONDARAIN Ana,               | - TRAISSAC Malika       |
| - CARNEIRO Dominique,           |                         |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 heures 15.

<p><b><u>Signature du Maire :</u></b></p> 	<p><b><u>Signature du secrétaire de séance :</u></b></p> 
--	--